FF TENNIS DE TABLE
COMITÉ LOIRET
Président
Fabrice CHANTRIAUX
06 70 77 28 52
president@cd45tt.fr
Administratif - Sportif
Florian TANCHOUX
06 02 11 42 92
secretariat@cd45tt.fr
Jeunes et Technique
Fabien VALO
06 71 94 15 30
technique@cd45tt.fr
Maison des Sports - 1240 rue de la Bergeresse - 45160 Olivet - www.cd45tt.fr

REGLEMENT DES RENCONTRES LOISIRS

Saison 2025-2026

Commission Loisirs :
Daniel Munoz
06 87 83 02 95
d.munoz@laposte.net

Ces rencontres sont ouvertes à tous les clubs du Loiret affiliés à la FFTT.

Les Rencontres Loisirs sont mixtes.

I. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe est formée de 3 joueurs (joueuses) à partir de la catégorie Benjamins possédant une licence loisir **avec le certificat médical en cours de validité.**

Les rencontres sont ouvertes à tous les joueurs et joueuses du Loiret (hors catégorie « poussin »), licencié loisir ou compétition, ayant un nombre de points inférieur ou égal à 500.

Chaque rencontre comprend 9 simples et un double.

II. ORGANISATION DES COMPETITIONS

Les rencontres doivent avoir lieu chez le premier nommé. Les dates des journées sur le calendrier sont données à titre indicatif, les deux équipes se mettant d'accord sur la date de la rencontre. La commission laisse la possibilité aux équipes de déplacer la rencontre jusqu'à la date de la prochaine journée avec accord des deux équipes.

Si la rencontre n'a pas eu lieu dans le délai prévu, la commission loisirs doit en être informée au plus tôt pour statuer.

III. FORMULE DES RENCONTRES

Les équipes sont réparties en poules de X (selon le nb d'inscrits).

Les feuilles de rencontres seront adressées au Comité dans la semaine suivant la rencontre par le club recevant.

Dans la colonne points, il faut inscrire 1 ou 0 :
- pour une victoire : 1 pt
- pour une défaite (partie jouée ou non jouée) : 0 pt

Les clubs sont autorisés à disputer une rencontre avec une équipe incomplète (2 joueurs) dans l'unique cas où l'association n'est pas en mesure de présenter une équipe complète.

IV. PARTICIPATION DES JOUEURS

Chaque joueur doit être licencié le jour de chaque rencontre et en étant apte à jouer (certificat médical ou attestation médicale à jour).

Un joueur non licencié le jour d'une rencontre et/ou n'étant pas apte à jouer (pas certificat médical valide ou pas d'attestation médicale à jour) N'EST PAS AUTORISE A JOUER.

A défaut, les points parties d'un joueur non licencié et/ou qui n'est pas à jour du certificat médical iront automatiquement aux joueurs du club adverse. Si un joueur non licencié et/ou non apte médicalement à jouer se blesse en jouant, le Comité du Loiret de Tennis de Table déclinera toute responsabilité.

Chaque joueur joue ses parties suivant l'ordre de la feuille de rencontre dûment remplie par les capitaines en début de rencontre.

Chaque joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre par journée.

V. SAISIE DES RESULTATS

Les feuilles des rencontres sont établies sur format papier.

Une fois la rencontre terminée, la feuille de rencontre datée et signée par les deux capitaines doit être remise soit par SMS ou par mail à la commission loisirs.

Les résultats ne doivent pas être remontés dans SPID.

Les résultats et le classement sont mis en ligne sur le site du Comité du Loiret.

VI. FORMAT DU DEROULEMENT DE LA SAISON

Les équipes sont réparties dans une poule. Chaque équipe rencontre sur une phase à match aller toutes les équipes de sa poule suivant le calendrier.

A l'issue des rencontres de poules, l'ensemble des équipes se qualifient pour la journée finale.

VII. DERNIERE JOURNEE

Une soirée de clôture de fin de saison aura lieu en juin.
Le lieu et la date vous seront communiqués ultérieurement.

VIII. INFORMATION

Les résultats individuels des joueurs ne sont pas pris en compte pour le calcul du classement individuel.

IX. ENGAGEMENT

15 euros par équipe (imputé directement sur le compte club)